

## EXTRAIT DU REGISTRE

AP, Préfecture

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

016-211601687-20210920-20210902D-DE

Reçu le 21/09/2021

Nombre de conseillers 2021

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 11

L'an deux mil vingt-et-un  
Le 20 septembre à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de M. BOIVENT Sébastien, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2021  
**PRESENTS** : MMES CHARLES – LESENNE – POT – TABEL  
MM BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT – DESCLIDES –  
DESLANDES – HUBERT – SUTRE  
**EXCUSÉE** : MME SCHROEDER  
**ABSENTS** : MMES GUÉRIN – STAËL – MM JUANOLA -  
LEROY  
**POUVOIR** : MME SCHROEDER a donné pouvoir à MME  
TABEL

Madame Marie POT a été nommée secrétaire.

**2021-09-02 D**

**OBJET : Tarif transport scolaire 2021-2022**

Monsieur DESCLIDES rappelle la délibération n°2016-12-05 D par laquelle la commune de Jauldes a été amenée à reprendre la compétence « transport scolaire » sur son territoire.

Monsieur DESCLIDES rappelle également la délibération n°2020-09-04 D par laquelle le tarif du transport scolaire était fixé à 7,50 € par mois et par enfant.

Monsieur DESCLIDES propose au Conseil Municipal, en accord avec la commune de Coulgens de maintenir le tarif à 7,50 € par mois et par enfant pour l'année scolaire 2021-2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de maintenir le tarif du transport scolaire pour l'année 2021-2022.

Fait à Jauldes, le 21 septembre 2021

**Le Maire**  
Sébastien BOIVENT



certifié exécutoire le 21 septembre 2021  
Affichage du 21 septembre 2021 au